

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet			
AMSE - LOAD CELL, FORCE-WEIGHT			
Solicitation No N° de l'invitation	Date		
W8485-141229/A	2013-0	5-16	
Client Reference No N° de référence du client W8485-141229	•		
GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-916-62777			
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME	
pv916.W8485-141229			
Solicitation Closes - L'invitation pre	nd fir	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2013-06-26		Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les	présentes	}	
Plant-Usine: Destination: Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:	В	Buyer Id - Id de l'acheteur	
Emond, Linda A.		v916	
Telephone No N° de téléphone	FAX No	o N° de FAX	
(819) 956-4014 ()	(819) 956-3814		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 25 CFSD RECEIPTS SECTION 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL Quebec H1N2E9 Canada			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
See Herein			
Vendor/Firm Name and Address	•		
Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone			
Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm			
(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sig	ner au nom du fournisseur/		
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caraci			
	-		
Signature	Date		



Governm	
c Works and	æ
Public	Canada
ł	H

		Dest.	lnv.			Unit Price/F	Unit Price/Prix unitaire		
Item Article	Description	Code Dest.	Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	FOB, Destination	FOB/FAM Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Reg.	Del. Offered Liv. offerte
	NSN - NNO: 6670-01-618-0886	WB941	W1941	4	Each	S	↔	See Herein	
	CELLULE DE PESAGE, FORCE-POIDS								
	CELLULE DE PESAGE, FORCE-POIDS								
	•								
	numéro de pièce: JW-4-20-CA ou								
	l'équivalent								
	•								
	COF/CAGE								
	7W667 Intercomp Co.								
	3839 County Rd, 116, Medina, MN,								
	ns								
	•								
	Numéro de pièce								
	soumissionné:								
	COF/CAGE :								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 7W667								
	Part No N° de la partie:								
	JW-4-20-CA								

W8485-141229/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141229

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv916W8485-141229

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clause du guide des CCUA
- 12. Instructions pour l'expédition livraison à destination

Liste d'annexe

Annexe A Liste Complete des Directeurs

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

W8485-141229/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141229

pv916W8485-141229

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail au point Détail des articles.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifo rmisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt dix (90) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2007-11-30

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation W8485-141229/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8485-141229 File No. - N° du dossier pv916W8485-141229 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.2 Produits équivalents

- 1.2.1 Products that are equivalent in form, fit, function and quality to the item(s) specified in the bid solicitation will be considered where the Bidder:
 - a) designates the brand name, model and/or part number of the substitute product;
 - b) states that the substitute product is fully interchangeable with the item specified;
 - c) provides complete specifications and descriptive literature for each substitute product;
 - d) provides compliance statements that include technical specifics showing the substitute product meets all mandatory performance criteria that are specified in the bid solicitation; and
 - e) clearly identifies those areas in the specifications and descriptive literature that support the substitute product's compliance with any mandatory performance criteria.
- 1.2.2 Products offered as equivalent in form, fit, function and quality will not be considered if:
 - a) the bid fails to provide all the information requested to allow the Contracting Authority to fully evaluate the equivalency of each substitute product; or
 - b) the substitute product fails to meet or exceed the mandatory performance criteria specified in the bid solicitation for that item.
- 1.2.3 In conducting its evaluation of the bids, Canada may, but will have no obligation to, request bidders offering a substitute product to demonstrate, at the sole cost of bidders, that the substitute product is equivalent to the item specified in the bid solicitation

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141229/A

W8485-141229

File No. - N° du dossier pv916W8485-141229

Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

Soumission technique (deux (2) exemplaires) Section I: Section II: Soumission financière (un (1) exemplaire)

Section III: Attestations (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions. (b)

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141229

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

1

File No. - N° du dossier pv916W8485-141229

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Section I : Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

1.1.1 Produits offerts

Le soumissionnaire doit ind	quer la marque et le	e numéro de	modèle des j	produits of	fferts (1	préciser
les composantes qui font pa	tie du système):					

Nom du fabricant:	
Numéro de modèle ou de la pièce :	
Documentation jointe : Oui () Non ()	

1.1.2 Lieu de fabrication ou d'expédition

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens, ou l'endroit où le service doit être rendu :

Emplacement :	
Code postal :	

1.1.3 Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 27 septembre 2013 au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : ______.

1.1.4 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit indiquer un prix unitaires fermes, rendu droits acquittés (DDP) (Montréal, Québec), Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ pv916 \end{array}$

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

W8485-141229 pv916W8485-141229

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change

2010-01-11

1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

- 1. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
- 2. CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :
 - a) Pour les articles identifiés par une référence commerciale, modèle, ou numéro de pièce:

Capacité d'offrir la marchandise stipulée ou "des succédanés équivalents" qui seront examinés pourvu que les références commerciales et les mots "OU L'ÉQUIVALENT" soient supprimés et remplacés par la référence commerciale des marchandises offertes. Les succédanés seront évalués en fonction de leur forme, ajustement, fonctionnnement/rendement et qualité. Les succédanés doivent offrir un service équivalent ou meilleur que la marchandise stipulée. Le soumissionnaire garantit que les succédanés équivalents proposés sont entièrement interchangeables avec la référence commerciale indiquée.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141229 pv916W8485-141229

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme.

- 3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)
- 4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer voir Parti 5 Attestations.

1.2 Évaluation financière

- 1. Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :
 - a) Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane (s'il y a lieu) et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
 - b) Les prix seront évalués sur une base DDP (Montréal, Québec).
- 2. Méthode de sélection

A0069T Méthode de sélection

2007-05-25

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier pv916W8485-141229

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141229

1.

Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission, des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - attestation

2.1.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25000\$ et moins de 200000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF)et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

a)	()	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
b)	()	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
c)	()	est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier pv916W8485-141229

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141229

d) () n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : ______.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC: http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous " Détails de l'article ".

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement).

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Linda Emond Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements

W8485-141229/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141229

File No. - N° du dossier pv916W8485-141229

Direction des produits commerciaux et de consommation 11, rue Laurier 6A2, Phase III, Place du Portage Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: 819-956-4014 Télécopieur : 819-956-3814

Courriel: linda.emond@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2	Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)			
	Le responsable technique pour ce contrat est :			
	Name: Téléphone : Télécopieur : Courriel :			
	Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.			
5.3	Autorité des marchés de DND (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)			
	L'autorité des marchés de DND pour ce contrat est :			
	Name: Téléphone : Télécopieur : Courriel :			
	L'Autorité des marchés du MDN est responsable de la gestion des contrats du MDN et pour l'autorisation de tous les travaux liés à ce contrat.			
5.4	Représentant de l'entrepreneur (remplir)			
	Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :			
	Renseignements généraux Suivi de la livraison			

W8485-141229/A

11229/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

W8485-141229

Amd. No. - N° de la modif.

pv916W8485-141229

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Courriel : ______

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans le contrat, selon un montant total de ______\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Clauses du guide des CCUA

C2608C Documentation des douanes canadiennes 2012-07-06 H1000C Paiement unique 2008-05-12

7. Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "
 Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement. (Insérer le nom et l'adresse de l'organisation)

Departement de la Défense Nationale Commanding Officer CFSD Montreal P.O. Box 4000 STN K Montréal, Quebec H1N 3R9 Attn: Invoice Section DAP 2-4-3

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.

Solicitation No N° de l'invitation	Amd. No N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W8485-141229/A		pv916
Client Ref. No N° de réf. du client	File No N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8485-141229	pv916W8485-141229	

c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

8. Attestations

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de *l'Ontario*, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2013-04-25;
- c) Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission),

11. Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qua	alité - Exigences
	Code de l'assurance de la qualité C	2010-08-16
C2801C	Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada	2011-05-16
D2001C	Livraison, inspection et acceptation	2007-11-30
D6010C	Palettisation	2007-11-30

12. Instructions pour l'expédition - livraison à

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Montréal, Québec selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W8485-141229 pv916W8485-141229

2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

L'entrepreneur doit préparer l'articles numéro un (1) pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

14. Produits de remplacement - échantillons (Ministère de la Défense nationale)

Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les15 jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv916

W8485-141229

File No. - N° du dossier pv916W8485-141229 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom	Position